

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 16 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 10 juillet, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 juillet 2020
Nombre de présents	32	
Nombre de pouvoirs	3	Date de l'affichage : 21 juillet 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme DEDIEU Martine , M. RENDE Grégory , M. DAGES Pascal , Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance , M. BENALIA BROUCH Amine , Mme HENAULT Marylène , M. LAUSSU Guillaume , Mme ERIDIA Martine , M. ARRAS Alexis , Mme LABARCHEDE Martine , M. RELAUX Julien , Mme PEYSALLE Florence , Mme CAMIADE Gisèle , M. COUSIN Olivier , Mme DUZERT Aline , M. DUBOURDIEU Jean-Paul , Mme LARTIGAU Sandra , M. GUILLEMIN Michel , Mme LALOTTE Audrey , Mme BROUSTAUT Carine , M. SEGUIER Guillaume , Mme DESTANDAU Marylène , M. BOUCAU Patrice , Mme MESPLET Fanny, Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle , M. LOUME Yves , Mme RABAUD-FAVEREAU Isabelle , M. STETIN Pierre , Mme LOUME-SEIXO Viviane , M. JANOT Bruno , Mme MADOUNARI Géraldine.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme PECHAUDRAL-DOURTHE, M. MORA Vincent, M. LAMIABLE Benoît.

POUVOIRS :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah donne pouvoir à M. DAGES Pascal ,
M. MORA Vincent donne pouvoir à Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance.
M. LAMIABLE Benoît donne pouvoir à M. DUBOIS Julien,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET : ASSOCIATIONS : CAMPAGNE DE SUBVENTIONS 2020

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 2311-7

VU le Code du sport article L.113-2 al.1, concernant les conventions de subventionnement en matière sportive, entre collectivités et associations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-5-DE
Date de réception préfectorale :

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

CONSIDERANT que la ville de Dax s'engage depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre des projets provenant du monde associatif ,

CONSIDERANT que ce soutien s'inscrit dans le déploiement des politiques publiques initiées et menées par la collectivité et par l'exercice d'activités de service public rendues par un certain nombre d'associations, notamment dans les domaines sportif et culturel,

CONSIDERANT que le tissu associatif dacquois est dense et diversifié, il constitue un maillon essentiel dans le dynamisme de la vie de la cité. Les associations dacquoises sont porteuses de valeurs que la collectivité entend promouvoir à travers l'action éducative, pédagogique, sociale que les associations transmettent. Elles font vivre les espaces publics financés et entretenus par la collectivité, tels que les stades, le domaine public ou encore les maisons de quartiers etc...

CONSIDERANT que les associations dacquoises bénéficient toutes, d'une manière ou d'une autre, du soutien de la collectivité (accompagnement, aide financière, prestation en nature, domiciliation), l'engagement de la ville de Dax auprès des associations se réalise également dans un cadre budgétaire respectueux des finances publiques, permettant d'apporter aux associations les aides suivantes :

- mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains pour la réalisation de projets,
- intervention des services municipaux pour l'entretien, la réparation des locaux,
- accompagnement technique et administratif pour aider les organisateurs de manifestations,
- mise en place d'outils et de temps d'aide aux projets dédiés aux associations,
- soutien financier pour la vie associative intervenant dans les domaines social, culturel, sportif, d'animation et de loisirs.

CONSIDERANT que sont proposées à l'approbation du conseil municipal, les subventions aux associations telles que figurant dans les tableaux ci-annexés, pour l'exercice 2020 et sous réserve que le dossier de demande soit complet,

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'à cette dernière condition.

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant de la subvention est conséquent ; notamment celles dont le subventionnement est supérieur à 23 000 €, condition obligatoire au versement de la somme (Loi du 12 avril 2000 et son décret d'application du 6 juin 2001).

Les projets de conventions sont annexés à la présente délibération.

SUR PROPOSITION DE M. BENALIA BROUCH Amine, Adjoint au Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, celles de Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle , M. LOUME Yves , Mme RABAUD-FAVEREAU Isabelle , M. STETIN Pierre , Mme LOUME-SEIXO Viviane , M. JANOT Bruno , Mme MADOUNARI Géraldine,

ATTRIBUE les subventions aux associations pour l'exercice 2020, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération et sous réserve que leur dossier soit complet ;

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200716- 20200716-5-DE Date de réception préfecture :

DECIDE de ne verser ces subventions aux associations qu'à la condition que celles-ci respectent l'ensemble des droits et obligations auxquelles elles sont tenues en vertu de dispositions législatives ou réglementaires et de tout engagement contractuel à l'égard de tiers ; le versement de ces subventions n'étant effectué qu'à cette condition,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant est supérieur à 23 000 €, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

Julien DUBOIS
Maire de Dax
**Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-5-DE
Date de réception préfecture :

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 16/07/2020 : SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
BUDGET PRINCIPAL**

	SUBV. ORDINAIRE	SUBV EXCEPT.	TOTAL
<u>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</u>			
<u>025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS</u>	35 150	0	35 150
ACCA	0		0
AMICALE de BERRE	750		750
AMICALE du COMITE des TROIS PIGEONS	750		750
AMICALE SAINT-VINCENT	0		0
AMICALE DU GOND	0		0
ASSOCIATION LOS BARRICAIES DEU SABLAR	0		0
ASSOCIATION SAUBAGN'ACQS	0		0
AMICALE SPORTIVE et CULTURELLE du PERSONNEL MUNICIPAL de DAX	22 500		22 500
AMICALE SPORTIVE et CULTURELLE du PERSONNEL MUNICIPAL de DAX-JOUETS de NOEL et ARBRE DE NOEL	9 500		9 500
ASSOCIATION des MARINS et MARINS ANCIENS COMBATTANTS de DAX	150		150
BRIDGE CLUB de DAX	150		150
CERCLE PHILATHELIQUE DE L'ADOUR	150		150
FEDERATION NATIONALE des RETRAITES de la GENDARMERIE	150		150
L'ECHIQUIER DACQUOIS	150		150
L'EXCUSE DACQUOISE	150		150
SOCIETE MYCOLOGIQUE LANDAISE (SOMYLA)	150		150
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAITE DE LA MEDAILLE MILITAIRE (SNEMM)	150		150
SOUVENIR Français	150		150
ANCIENS RESISTANTS ET COMB DE BRIGADE CARNOT	0		0
UNION NATIONALE des RETRAITES de la POLICE	150		150
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION DE DAX	150		150
<u>03 - JUSTICE</u>	750	0	750
ADAVEM-JP 40	750		750
<u>FONCTION 1 : SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES</u>			
<u>113 - POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS</u>	200	0	200
ADRASEC 40	200		200
<u>114 - PREVENTION ROUTIERE</u>	0	0	0
PREVENTION ROUTIERE	0		0
<u>FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - FORMATION</u>			
<u>212 - ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE</u>	150		150
USEP SULLY	150		150
<u>22 - ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE</u>	300	0	300
CONSEIL LOCAL FCPE des LYCEES et COLLEGES de DAX	150		150
LES PEP40	150		150

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-5-DE
Date de réception préfecture :

	SUBV. ORDINAIRE	SUBV EXCEPT.	TOTAL
<u>253 - SPORT SCOLAIRE</u>	0	0	0
ASSOCIATION SPORTIVE "Leus Alaoudès" du COLLEGE L. DUSSARRAT	0		0
<u>FONCTION 3 - CULTURE</u>			
<u>313 - THEATRES</u>	14 400	0	14 400
COMPAGNIE DE BUT EN BLANC	150		150
LES AMIS du THEATRE	14 250		14 250
<u>324 - ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL</u>	0	0	0
SOCIETE de BORDA	0		0
<u>33 - ACTION CULTURELLE</u>	52 400	0	52 400
ACCORDEON CLUB DACQUOIS	0		0
ACADEMIE GEORGETTE DUPOUY	0		0
ASSOCIATION LA CLE DES CHANTS	150		150
ASSOCIATION CULTURELLE de DAX	12 000		12 000
ASSOCIATION DAX-ACCUEILLE	0		0
ASSOCIATION MUSICALE "LOS TANGUEROS"	0		0
CAFE GASCON DE DAX	150		150
CHŒUR "AD LIBITUM"	150		150
CHŒUR DE L'ADOUR	375		375
CERCLE CHORAL DACQUOIS - FESTIVAL ENTREVOIX	1 500		1 500
CERCLE CHORAL DACQUOIS	525		525
CHORALE A COEUR JOIE	375		375
CHORALE ENTRE DEUX CHANTS	525		525
CHORALE SCHOLA CANTORUM	150		150
DAX MOTORS N'BLUES	7 000		7 000
FESTIVAL des ABBAYES	0		0
HARMONIE LA NEHE	18 750		18 750
LES AMIS DU MUSEE DE L'ALAT	150		150
LES PETITS POLYSONGS	375		375
LOUS GOUYATS de L'ADOU	6 000		6 000
MANGA DAX	300		300
PENA LOS CALIENTES	1 800		1 800
SOUVENIRS FM	1 000		1 000
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	1 125		1 125
<u>FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE</u>			
<u>40 - SERVICES COMMUNS</u>	584 420	0	584 420
AAPPMA association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de DAX	525		525
ADOUR DAX BASKET	7 000		7 000
ASF FERIASCAPEDE	0		0
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE de DAX	150		150
AEROMODEL CLUB	2 250		2 250

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-5-DE
Date de réception préfecture :

	SUBV. ORDINAIRE	SUBV EXCEPT.	TOTAL
BIEN ETRE SENIORS DE DAX	150		150
ASSOCIATION SPORTIVE des P.T.T.	24 650		24 650
DAX PLONGEE - S.A.C.D.	150		150
LA JEANNE d'ARC de DAX	215 390		215 390
LE BOXING CLUB DACQUOIS	2 965		2 965
LES DAUPHINS DACQUOIS	150		150
L'ENVOLEE de DAX	6 500		6 500
U.S.DAX RUGBY	176 700		176 700
UNION DAX GAMARDE	19 000		19 000
UNION SPORTIVE DACQUOISE	128 840		128 840
422 - AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	11 600	0	11 600
AMICALE LAIQUE DACQUOISE	11 600		11 600
<u>FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE</u>			
511 - DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	875	0	875
ALLIANCE 40	150		150
ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG	200		200
CLUB COEUR et SANTE de DAX	150		150
FRANCE ADOT 40	150		150
V.M.H.D. - ASSOCIATION VISITE DES MALADES - HOPITAL de DAX	225		225
512 - ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	600	0	600
France ALZEIMER LANDES	150		150
France AVC 40	150		150
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX d'OR des LANDES	150		150
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	150		150
VIE LIBRE	0		0
521 - SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	950	0	950
ADAPEI des LANDES	200		200
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	150		150
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	600		600
523 - ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	5 625	0	5 625
ASSOCIATION ATELIER FIL	0		0
CROIX ROUGE FRANÇAISE	1 000		1 000
EQUIPES SAINT VINCENT	225		225
SECOURS CATHOLIQUE	2 200		2 200
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	2 200		2 200
RESTAURANTS DU CŒURS	0		0
<u>FONCTION 6 - FAMILLE</u>			
61 - SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	300	0	300
ASSOCIATION des RETRAITES de l'AGRICULTURE de DAX			

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-5-DE
Date de réception préfecture :

	SUBV. ORDINAIRE	SUBV EXCEPT.	TOTAL
CERCLE DES SENIORS DE DAX ET DES ENVIRONS	150		150
63 - AIDES A LA FAMILLE	525	0	525
ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE DE DAX - AFID	0		0
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	525		525
TOTAL GENERAL	708 245	0	708 245

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-5-DE
Date de réception préfecture :

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 16/07/2020 : SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

EAU THERMALE

	SUBV. ORDINAIRE	SUBV. EXCEPT.	TOTAL
AMICALE SPORTIVE et CULTURELLE du PERSONNEL MUNICIPAL	5 000,00		5 000,00

REGIE DES BOUES

	SUBV. ORDINAIRE	SUBV. EXCEPT.	TOTAL
AMICALE SPORTIVE et CULTURELLE du PERSONNEL MUNICIPAL	6 000,00		6 000,00

TOTAL

11 000,00

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-5-DE
Date de réception préfecture :